

EDM 70**2^{ème} réunion du Comité syndical du jeudi 12 décembre 2019 sans nécessité de quorum****Présents :****Membres du comité syndical :**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM

Excusés :

- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Daniel CLERC, Délégué de la C.C. du Pays de Villersexel
- Jean-Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Dominique DIDIER, Déléguée de la commune de Jussey
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et d'Aboncourt-Gésincourt
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C du Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Didier PIERRE, Délégué de la C.C. des Combes
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Annie BRUNOL, payeure départementale

La Présidente ouvre la séance à 16H45.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 5 décembre dernier, les membres présents procèdent au vote des délibérations présentées lors de cette précédente séance.
Le quorum n'est donc pas nécessaire pour pouvoir procéder au vote.

Mme la Présidente présente les **délibérations** :

- **Budget :**
 - ✓ Enveloppe investissements : autorisation à la Présidente d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2019) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, afin de ne pas interrompre l'activité du syndicat (cf document transmis avec l'ordre du jour).

Tableau récapitulatif :

Article	Libellé	BP 2019 et DM1 2019	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2019)
2051	Concessions, droits similaires	1000 €	250 €
2183	Matériel de bureau et info	4601.60 €	1150.40 €
2188	Autres immo corporelles	35000 €	8750 €

- **Vote à l'unanimité**

- ✓ Admission en non-valeur pour un montant de 286.80 € (année 2014-2015).

- **Vote à l'unanimité**

- ✓ Subvention de la DRAC de 22 000 € pour l'année 2020.

- **Vote à l'unanimité**

- **Tarifs :**

Ajouts en rouge :

Tarifs du personnel titulaire / **agent retraité de l'EDM 70** ou contractuel :

Frais de gestion annuels : 10 €

Cours de chant pour un professeur de FM ou DUMI : Gratuit (si disponibilité dans la classe)

Autres cours : Atelier Collectif Adhérent, QF 3 maxi

Tarif de location d'instruments du parc instrumental :

Location d'un instrument ou de matériel par une association / organisme extérieur :

Tarif journalier : 20 €

Pour un trimestre : 47 €

- **Vote à l'unanimité**

- *Ressources humaines*

- Postes :

- *Création d'un poste à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, discipline musique à l'école à hauteur de 9h30 hebdomadaires. Accroissement temporaire d'activité (poste non permanent).

- **Vote à l'unanimité**

- *Modification d'un poste permanent à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

*Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe / Discipline : batterie
Diminution inférieure à 10 % du poste : passage de 10H à 9h hebdomadaires.*

- **Vote à l'unanimité**

- *Suppression d'un poste permanent à temps complet (16 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale / Discipline : chant lyrique.

- **Vote à l'unanimité**

Mme la Présidente remercie les membres du Comité syndical de leur présence.

La séance est levée à 17 heures.